

La réunion des forestier suisses à Soleure

Autor(en): **Landolt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **19 (1868)**

Heft 9

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La réunion des forestiers suisses à Soleure.

Conformément à la décision qu'elle avait prise à Bex en août 1867, la société des forestiers suisses, favorisée par un temps superbe, a tenu à Soleure la réunion de cette année. Le soir du 9 août, les membres de la société et les invités se rencontrèrent au rendez-vous, pour passer ensemble une de ces soirées familiaires où chacun est heureux de renouveler ses anciennes connaissances et d'en faire de nouvelles. Les premiers trains du lundi apportèrent encore de nouveaux renforts, ce qui fit monter le nombre des assistants à près de 120.

La matinée du lundi fut consacrée aux délibérations. Elles eurent lieu dans la salle du Grand-conseil, et furent ouvertes et présidées par M. le conseiller d'état Baumgartner. Dans son discours d'ouverture, M. le président rappela que la société célébrait en ce moment sa 25^{ème} fête annuelle; il traça ensuite un tableau du développement de l'économie forestière dans le canton de Soleure, puis il s'appliqua à montrer quelle est sa situation actuelle et quelles sont les réformes que l'on peut espérer voir s'accomplir dans un avenir prochain. L'assemblée accepte avec remerciements les comptes de l'année et le rapport de gestion du comité permanent; M. l'inspecteur général des forêts Coaz à Coire est ensuite élu membre du comité permanent, en remplacement de M. l'inspecteur forestier Lardy qui se retire pour cause de santé. Coire est choisi comme lieu de réunion en 1869; l'assemblée élit comme président du comité local M. le conseiller des états de Planta et comme vice-président M. Coaz.

Passant à la discussion des sujets proposés, M. l'inspecteur forestier Amuat lit son rapport sur le reboisement des sols fortement argileux. Ce rapport et la discussion qui suivit ont montré que la plantation doit être préférée au semis, et que c'est en assainissant et en préparant soigneusement le sol, en employant des plants de bonne qualité, vigoureux et pourvus de bonnes racines, en opérant avec soin la mise en terre, en travaillant le sol avant l'hiver et en faisant choix de la plantation sur mottes que l'on peut le mieux assurer la réussite des cultures.

Le second sujet, qui souleva une discussion très-animée, avait été choisi, tant en vue des cantons à gouvernement purement démocratique qu'en vue du mouvement politique actuel qui tend

à placer dans les mains du peuple la souveraineté absolue en matière de législation. — Le rapporteur s'était appliqué à condenser en moins de 20 paragraphes les principes fondamentaux d'une législation forestière; il chercha en même temps à justifier son projet en montrant qu'il contenait sous le triple rapport de la police, de l'aménagement et de l'administration forestières, les dispositions qu'il est absolument indispensable de faire observer, si l'on veut pouvoir amener les communes et les corporations à aménager leurs forêts d'une manière rationnelle et conforme à la règle du produit soutenu, sans toutefois restreindre d'une manière trop sensible les droits de propriété. La discussion porta surtout sur la manière dont la législation doit envisager les forêts privées et sur les défrichements avec ou sans compensation équivalente. La majorité des orateurs se trouvèrent d'accord pour recommander dans les deux cas une sévérité plus grande que ne le faisait le rapport, tandis que d'autres voulaient au contraire laisser aux propriétaires encore plus de liberté.

M. l'inspecteur forestier Meyer lit un rapport détaillé sur le troisième et dernier sujet de discussion, ayant trait à l'aménagement des taillis simples et composés. La discussion dut être abrégée vu l'heure avancée; l'assemblée put cependant se convaincre qu'il est à peine besoin chez nous d'établir des taillis à écorce proprement dits, tandis qu'en revanche une exploitation soignée de l'écorce de chêne fournie par les taillis simples et composés pourrait contribuer à en élever sensiblement le produit net. Il faudra procéder avec beaucoup de précautions à l'abatage des rejets de souche et faire la taille en général aussi basse que possible, puis aussitôt après la vidange, combler toutes les lacunes du boisé au moyen de plants vigoureux choisis parmi les essences qui conviennent à la station; on devra ensuite, vers l'âge de 5 à 6 ans, éliminer les bois tendres et procéder plus tard à des éclaircies régulières. Si le sol est profond, on aura soin d'y élever des baliveaux, particulièrement des chênes; on le fera d'autant plus que le chêne tend à disparaître de nos futaies, et que d'un autre côté il convient parfaitement pour les taillis composés et contribue à en élever le rendement pécuniaire.

Pour terminer, M. Hohenstein présenta à la société la «scie à ailes» inventée par M. l'inspecteur forestier, Alers de Helmstadt; cette scie peut être assujettie à des perches de longueur

quelconque, et peut servir pour les élagages dans les futaies et les taillis composés aussi bien que pour les arbres fruitiers.

Le dîner, servi à l'hôtel de la Couronne, fut assaisonné par une franche gaité, les forestiers les plus diserts portèrent de nombreux toasts, à la patrie, aux fondateurs de la société des forestiers suisses et de notre économie forestière: Kasthofer, de Greyerz, Zschokke, à la réussite des efforts de la société, etc.

L'excursion qui fut faite pendant l'après-midi ou plutôt vers la soirée conduisit la société dans les forêts domaniales du Buchhaldenhölzli et de Mannwillhölzli près de Selzach. Ces deux districts forestiers comprenaient autrefois des peuplements clairiérés composés de chênes et de résineux qui ont été abattus depuis 1839, et que l'on a dès lors reboisés après y avoir pratiqué sur une grande étendue des exploitations agricoles temporaires. Les peuplements *a* et *b* du Mannwillhölzli donnèrent lieu à des discussions assez animées. Le premier peuplement se compose de sapins, de pins sylvestres, de pins de Weymouth, de mélèzes, d'érables, de frênes, etc., il est âgé de 11 à 17 ans et vient d'être éclairci. On peut constater en plusieurs endroits, sur la pente méridionale, les effets de l'appauvrissement qu'a subi le sol par suite des exploitations agricoles temporaires, on le remarque surtout chez les bois feuillus qui commencent à se couvrir de lichens. Le mélange fut trouvé en général un peu désordonné, on peut cependant espérer pouvoir remédier au moyen des éclaircies à ces inconvénients passagers, qui se font au reste sentir d'une manière beaucoup moins grave sur la pente exposée au nord.

Le peuplement *a*, est âgé de 21 ans, il occupe $\frac{1}{2}$ arpent d'étendue et se compose de pins de Weymouth; le couvert et l'accroissement sont très-satisfaisants. La provision de bois s'élevait en 1867, soit dans la 20ème année, à 26 moules, ce qui donne une somme de 52 moules par arpent, et indique un accroissement de 2,6 moule par an et par arpent.

L'excursion de mardi conduisit la société dans les forêts de la ville de Soleure situées sur le Weissenstein; elles couvrent une surface totale de 2113 arpents et s'étendent sur les flancs nord et sud de cette sommité, dont l'altitude est de 4660'. Le hêtre forme le noyau du peuplement; les deux classes d'âge inférieures sont représentées d'une manière assez normale; les bois de 60 à 80 ans prédominent fortement; quant au vieux bois, il fait sen-

siblement défaut, surtout si l'on considère que la révolution du peuplement est fixée à 120 ans. La provision de bois sur pied est de 38,093, la production réelle de 0,36 et la production normale de 0,42 moule par arpent. La possibilité pour la première période est fixée à 660 moules de produits principaux et 200 moules de produits accessoires. Le repeuplement se fait par coupes successives, le jardinage est pratiqué sur les croupes exposées et les pentes graveleuses. Sur les pentes chaudes exposées au midi, la mise à découvert du sol nuit beaucoup à sa conservation ainsi qu'à la formation du recrû; sur le flanc nord, le sol ne tarde pas à se couvrir de mauvaises herbes et de bois tendres qui, dans les stations fraîches et humides, menacent d'étouffer les plants.

L'attention des assistants se porta tout particulièrement sur les chemins à traîneaux qui traversent en tous sens la forêt, ainsi que sur les éclaircies que l'on opère avec beaucoup de soins; ici comme ailleurs on peut constater que cette double sollicitude contribue à augmenter sensiblement le produit de la forêt. Une pépinière et bâtardière située à environ 4000' d'altitude, sur la pente nord de la montagne, fournit des plants excellents. Dans le but de régulariser les limites de la forêt et du pâturage, on a établi dans les derniers temps sur d'anciennes surfaces de pâture des plantations qui ont bien réussi.

Arrivée sur le Rôthe, qui offre un magnifique panorama sur la plus grande partie de la Suisse, la société fit honneur à un déjeuner offert par le gouvernement du canton de Soleure; inutile de dire que cette collation fut la bienvenue et ne fit qu'augmenter la bonne humeur de la troupe. Des toasts enthousiastes alternèrent avec les chants, et c'est bien à regret que la société se sépara de ce site enchanteur pour continuer l'excursion.

C'est dans l'hôtel du Weissenstein que l'excursion ainsi que la fête elle-même fut terminée par un banquet copieux gracieusement offert par la ville de Soleure, et là encore, cette franche gaité, qui est le caractère de toute fête réussie, se manifesta par des toasts et des chants nombreux.

La fête de Soleure restera gravée comme un agréable souvenir dans la mémoire de tous ceux qui y ont pris part, et nous croyons parler au nom d'eux tous en exprimant au comité local et aux autorités du canton et de la ville nos remerciements les plus chaleureux pour la réception hospitalière qu'ils nous ont préparée.

Landolt.